



# Plan d'actions de Prévention de la radicalisation

## Annexe du Contrat de ville de Toul Croix de Metz

### SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1) DEFINITION DE LA RADICALISATION .....</b>	<b>2</b>
<b>2) CONTEXTE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>3) DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
1. Diagnostic .....	4
2. Etat des lieux .....	5
<b>4) LA GOUVERNANCE : .....</b>	<b>6</b>
1. Comité de pilotage : .....	6
2. Comité technique/groupe opérationnel : .....	7
<b>5) FINANCEMENTS DES ACTIONS DE PREVENTION DE LA RADICALISATION .....</b>	<b>7</b>
Le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) : .....	7
Les crédits de la politique de la ville : .....	8
Les crédits de l'Etat dits de « droit commun » : .....	8
Les crédits des collectivités territoriales : .....	8
Les autres crédits mobilisables : .....	8
<b>6) SUIVI ET EVALUATION DU DISPOSITIF .....</b>	<b>8</b>
<b>7) PLAN D' ACTIONS POUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA CROIX DE METZ A TOUL .....</b>	<b>8</b>
Démarche d'élaboration .....	8
Constats et enjeux du territoire .....	9
Axes retenus .....	9

## PREAMBULE

Le Ministre de l'intérieur a présenté fin avril 2014 le plan de lutte nationale contre la radicalisation violente et les filières terroristes où la prévention de la radicalisation est l'une des principales mesures.

Le plan de **lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes (PART)** de mai 2016 vient renforcer le plan d'action d'avril 2014, et insiste sur la cohérence et la nécessaire convergence des actions mises en œuvre par chacun des acteurs.

Face à la radicalisation, la réponse de l'Etat est avant tout sécuritaire, la protection de nos concitoyens étant la première de ses responsabilités. Mais la réponse doit également être préventive et, en la matière, l'Etat ne peut pas agir seul. Un partenariat est d'ores et déjà effectif dans ce domaine avec les collectivités territoriales et les associations. Il est indispensable qu'il se poursuive et se développe davantage, dans le respect des compétences et des missions de chacun, et en sensibilisant la population. La prévention ne pourra s'effectuer qu'à travers une action globale mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ des politiques sociales.

L'action publique en matière de prévention de la radicalisation doit donc mobiliser la politique de la ville dont la vocation est d'être innovante dans ses réponses face aux difficultés rencontrées par la population et par les jeunes en particulier.

À ce titre, il convient de favoriser l'implication des collectivités locales, notamment les communes. Aussi, le PART précise que chaque **contrat de ville a vocation à être complété par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation qui en constituera une annexe.**

Le 19 mai 2016, le Premier Ministre a signé une convention avec le président de l'association des maires de France (AMF) pour renforcer la coopération entre les maires et l'État en matière de prévention de la radicalisation. Cette convention permet de **structurer les relations entre les collectivités et l'État et a vocation à se décliner dans les contrats de ville et les conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance.** Elle vise principalement deux objectifs : la formation des élus et des agents communaux et l'amélioration du relais de l'information auprès des habitants.

Le cadre de référence diffusé par la circulaire interministérielle du 13 mai 2016 est un outil permettant d'élaborer les plans d'actions sur la prévention de la radicalisation qui doivent être annexés aux contrats de ville et qui est décliné dans le présent plan d'actions.

Un nouveau plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) du 23 février 2018 vient compléter les deux plans précédents de 2014 et 2016 et réaffirme l'engagement de l'État face à une menace protéiforme et en constante évolution. A travers 5 axes et 60 mesures, il vise à consolider les actions qui ont montré leur efficacité, à déployer au niveau national les initiatives et expérimentations locales et à décroquer en insistant sur l'interministérialité et le partenariat.

### 1) DEFINITION DE LA RADICALISATION

Le terme de radicalisation désigne « un processus dynamique par lequel un individu accepte et soutient l'extrémisme violent de manière croissante. Les raisons motivant ce processus peuvent être idéologiques, politiques, religieuses, sociales, économiques ou personnelles ».

Aujourd'hui, la radicalisation prend de nouvelles formes et une toute autre ampleur en raison notamment du conflit syrien. A l'ère d'Internet, nous assistons à la fois à une certaine

individualisation du processus de radicalisation et à l'émergence de messages de propagande directement tournés vers les jeunes.

La prévention de ce phénomène nécessite d'intervenir bien en amont, afin d'éviter le basculement dans l'extrémisme et le terrorisme.

### **Il est possible de distinguer trois types de prévention :**

- la prévention primaire (ou prévention large), générale et collective, qui intervient en amont et mobilise des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais qui peuvent utilement y concourir ;
- la prévention secondaire (ou prévention spécialisée), tournée vers les personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation, qui permet un accompagnement individualisé dans la durée ;
- la prévention tertiaire, correspondant à la prévention de la réitération, de la récidive, qui relève principalement de l'autorité judiciaire.

## **2) CONTEXTE ET OBJECTIFS**

### **Le présent plan d'actions a pour objectif de décliner et de mettre en œuvre localement le plan national et le plan départemental de prévention et de lutte contre la radicalisation.**

Le pilotage de la politique de prévention de la radicalisation appartient au préfet du département, avec lequel les collectivités territoriales ont vocation à développer des actions de préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité.

Pour améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation, il faut renforcer son ancrage local dans une logique partenariale.

Ce plan d'actions annexé au contrat de ville vise d'abord à renforcer l'existant, c'est-à-dire les nombreuses initiatives locales prises notamment après les attentats de janvier 2015. Il s'adosse donc à un savoir-faire et à des acteurs nombreux qu'il faut parfois former et outiller davantage pour renforcer leur rôle éducatif et préventif. Il nécessite également une forte articulation avec les sous-préfets concernés, les délégués du préfet et les services du conseil départemental, afin de rechercher la plus forte complémentarité possible et un effet « démultiplicateur » des actions de prévention.

Le plan d'actions du contrat de ville doit être une déclinaison locale du **plan départemental de lutte contre la radicalisation articulée autour de deux priorités :**

→ Former les acteurs de terrain ;

→ Assurer une prévention primaire (diffusion des valeurs de la République, éducation à l'usage des réseaux sociaux et d'internet, etc.).

Il doit également contribuer, à travers le « groupe opérationnel » mis en place, à la bonne transmission des informations avec la cellule de suivi préfectorale, notamment en ce qui concerne les signalements de personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation.

Des outils sont disponibles pour renforcer la connaissance du phénomène de radicalisation et les moyens de prévenir tout basculement (guide interministériel de prévention de la radicalisation, accessible sur le site internet du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation: [www.prevention-delinquance.gouv.fr](http://www.prevention-delinquance.gouv.fr)).

### **Focus : les signalements de radicalisation**

La circulaire du ministre de l'intérieur du 29 avril 2014 définit le dispositif de prévention de la radicalisation à travers la mise en place d'un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) et une organisation déconcentrée de la réponse publique sous l'égide du préfet de département.

#### **La préfecture reçoit deux types de signalements :**

- **Signalements descendants**: transmis par la plate-forme téléphonique mise en place au niveau national (numéro Vert 0800 005 696) qui permet aux familles, aux proches et aux professionnels de signaler toute situation de radicalisation. Des écoutants au sein de la plateforme assurent une mission d'information et d'orientation des familles. Le signalement au CNAPR peut aussi se faire par courriel directement sur le site du Gouvernement : **[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)**
- **Signalements ascendants** : transmis à la préfecture par le réseau des référents (services de l'État, collectivités territoriales, associations) via l'adresse suivante :

**[pref-radicalisation@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-radicalisation@meurthe-et-moselle.gouv.fr)**

Les signalements doivent dans la mesure du possible, comporter les éléments suivants :

- Contexte du signalement,
- Identité et coordonnées de/des intéressés (signalant et signalés),
- Signes de radicalisation et/ou indicateurs de basculement,
- Informations sur l'environnement et le contexte familial,
- Pour les services du conseil départemental et du parquet : informations sur la prise en charge ou la procédure en cours.
- 

#### **La préfecture centralise tous les signalements.**

Le dispositif en préfecture repose sur deux structures :

- Le groupe d'évaluation de la radicalisation (GER)
- La cellule de suivi

Le GER se réunit une fois par semaine, analyse et oriente l'ensemble des signalements qu'ils concernent des majeurs, des mineurs ou leur famille.

L'orientation d'un dossier en **cellule de suivi** est donc décidée par le GER. La prise en charge du mineur et/ou de sa famille est alors coordonnée par la cellule de suivi qui se réunit une fois par mois. La cellule est présidée par le préfet ou son représentant. Ses membres sont désignés spécialement en qualité de référents de confiance par chaque institution participante.

## **3) DIAGNOSTIC ET ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE**

### **1. Diagnostic**

L'objectif du diagnostic est de connaître la situation du territoire en termes de dérives radicales afin de mesurer, autant que possible, l'importance du phénomène et son évolution et à rechercher les facteurs endogènes ou exogènes qui l'expliquent.

Ainsi, en fonction de l'interconnaissance des membres du groupe opérationnel et de la capacité à l'échange d'informations, plusieurs éléments peuvent être pris en compte pour analyser le phénomène sur le territoire et notamment :

- Identifier des lieux et moments sensibles en termes de radicalisation (dans la quasi-totalité des cas la radicalisation s'opère par contact humain et non par la seule fréquentation d'internet) ;
- Éventuelles dérives communautaristes, pratiques fondamentalistes, notamment dans le tissu associatif ;
- Rapport femmes-hommes (égalité, mixité).

## 2. Etat des lieux

L'état des lieux consiste à recenser tous les acteurs et dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour prévenir la radicalisation dans les champs éducatif, social, sanitaire, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté et de l'accès au droit, de la prévention de la délinquance :

### ***Les dispositifs présents sur la ville de Toul :***

- Dispositif de réussite Educative
- Médiation sociale : 1 poste "adulte relais" pour la Ville de Toul et 3 dans 2 associations
- Equipe de prévention spécialisée du conseil départemental
- Un centre socio-culturel municipal
- REAAP – RPT Réseau Parentalité Toulais
- Espace Santé tous publics
- Bailleur : Toul Habitat
- CMP
- Ecole de la deuxième chance
- Mission Locale Terre de Lorraine assurant des permanences sur le QPV
- MJC
- Tissu associatif (sport, culture, patriotique, culturelle, etc.)
- Maison de la Justice et du Droit
- GLTD
- Conseil citoyen
- PJJ
- SAO (Service Accueil et Orientation)

Exemple de quelques actions déjà mises en place par les acteurs du territoire visant à concourir à la lutte contre la radicalisation :

- **TOTA COMPANIA** : La compagnie travaille toute l'année auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes sur des thématiques adaptables aux problématiques des établissements et associations.  
Thématiques récurrentes : respect, vivre-ensemble, rapport femme-homme, confiance en soi, cohésion de groupe, violences et harcèlement, racisme et antisémitisme  
Outils pédagogiques : ateliers théâtre, ateliers théâtre-débat, débat, éloquence, spectacles-débat (ET BAM ! Sur les violences ; physiques et psychologiques, XY sur la sexualité et le rapport femme-homme)

- **DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE** : Intervention générale des équipes : Présence sociale / continuité relationnelle auprès des jeunes et des familles. Actions éducatives individuelles et collectives, valorisation des compétences des individus et des quartiers de vie / actions partenariales de développement social.
  
- **MJC DE TOUL** : le dispositif orchestre à l'école est un projet complet dont l'objectif majeur est l'épanouissement et la réussite des enfants, par le biais de la pratique orchestrale au sein de l'établissement scolaire. Ce projet permet de mobiliser 25 élèves/an sur un orchestre à vent pendant 3 à 6 ans. Les enfants pratiquent la musique en orchestre et en pupitre au moins 2 heures par semaine, sur le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire. Ils sont encadrés par des professeurs de l'école de musique de la MJC dans des locaux dédiés et aménagés. La gratuité est au cœur du projet, tout comme l'engagement des familles pour au moins 3 ans et la mise à disposition d'un instrument y compris à la maison.  
 Les classes orchestres contribuent à répondre à des enjeux importants de notre société : Lutter contre la discrimination, Développer l'esprit de groupe, l'entraide, le respect des autres dans la découverte d'un plaisir partagé, Permettre une participation active à la vie locale. L'orchestre est amené à se produire dans et en dehors du quartier, il joue ainsi un rôle d'intégration des enfants dans leur environnement. Il est créateur de liens entre les générations, Changer le regard porté sur le quartier et ses habitants, et par là induire chez les enfants un sentiment d'appartenance à la ville, Inclure dans cette dynamique les parents et familles qui ont une place active dans le projet, et qui à travers lui construisent des liens avec les écoles, les associations du quartier, de la ville, Mettre en synergie les différents acteurs de la jeunesse autour d'un projet partagé qui rayonnera au-delà de la vie des écoles et du quartier en provoquant des rencontres, des événements festifs.
  
- **VILLE DE TOUL / MISSION LOCALE** : Mise en place de 2 sessions de formation « ESPRIT CRITIQUE & AUTODEFENSE INTELLECTUELLE » dispensé par l'association ASTEC :  
 Objectifs visés
  - Identifier les principaux biais cognitifs, et les grands types d'erreur qu'ils produisent.
  - Connaître les spécificités de la méthode scientifique : comment sait-on que l'on sait ce que l'on pense savoir ?
  - Maîtriser les outils de la pensée critique (rasoir d'Ockham, Théière de Russel, Maxime de Hume...
  - Reconnaître les rhétoriques fallacieuses.

## 4) LA GOUVERNANCE :

### 1. Comité de pilotage :

La prévention de la radicalisation s'intègre pleinement dans le pilotage du contrat de ville. Le comité de pilotage du contrat de ville est par essence l'instance stratégique de suivi du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation.

Le référent « radicalisation » sera chargé de présenter le bilan annuel des actions menées concourant à la lutte contre la radicalisation ainsi que les axes prioritaires retenus pour l'année à venir.

## 2. Comité technique/groupe opérationnel :

Le comité technique est composé d'acteurs locaux issu de chacune des structures identifiées listées ci-après.

Le rôle du comité technique est :

- D'élaborer un diagnostic de territoire. Ce diagnostic a pour vocation de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires et les facteurs de risques, pouvant être sources de ruptures sociales, de replis communautaires et de basculements dans la radicalisation.
- De réaliser un état des lieux détaillé des dispositifs et actions existants susceptibles d'être mobilisés pour prévenir la radicalisation tant sur les champs de l'éducation que du sanitaire et social, l'insertion professionnelle et sociale, la citoyenneté, l'accès au droit...
- Donner un avis technique sur la pertinence des projets et actions présentés, voire les prioriser.
- Coordonner et développer le partenariat, contribuer à favoriser l'échange d'informations et des bonnes pratiques déjà existantes.
- Réaliser un bilan annuel qui sera présenté lors du comité de pilotage du contrat de ville
- Actualiser les données du diagnostic.

Le comité technique doit permettre, de manière complémentaire, de structurer une démarche partenariale et locale de prévention primaire. Il doit également contribuer, avec l'ensemble des acteurs de terrain, à signaler à l'Etat toute personne repérée comme en voie ou en situation de radicalisation

Il devra se réunir à minima 2 fois par an à l'initiative du référent « radicalisation ».

Ce groupe opérationnel n'a nullement vocation à se substituer à la cellule départementale de suivi et de prévention de la radicalisation présidée par le préfet, qui pilote le dispositif au niveau départemental et au sein de laquelle ont lieu des échanges sur des situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation et où sont proposées les actions d'accompagnement personnalisées.

Le préfet est le pivot de la prévention de la radicalisation, avec lequel les collectivités territoriales ont vocation à développer des actions préventives et, le cas échéant, un accompagnement social de proximité.

## **5) FINANCEMENTS DES ACTIONS DE PREVENTION DE LA RADICALISATION**

Afin de mettre en œuvre une politique globale de prévention de la radicalisation, il convient de veiller à une répartition des crédits existants entre les différents niveaux d'intervention. Les crédits du FIPD étant principalement fléchés vers la prévention secondaire, les autres crédits ont vocation à financer des actions de prévention primaire.

### Le FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) :

Il est doté depuis 2015 d'une enveloppe dédiée pour prévenir la radicalisation. Les préfets de département disposent d'une délégation de ce fonds pour financer les actions engagées par

leurs cellules départementales visant à l'accompagnement des jeunes et des familles concernés. Les communes et les associations qui portent des actions de prise en charge de ces situations sont éligibles au FIPD, dès lors qu'elles se situent principalement dans le champ de la prévention secondaire. Il appartient au préfet d'arrêter la programmation des crédits qui lui sont délégués.

#### Les crédits de la politique de la ville :

Les crédits de la politique de la ville peuvent être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions. Vous vous référerez à la circulaire du 21 janvier 2016 du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur les orientations de la politique de la ville en 2016.

#### Les crédits de l'Etat dits de « droit commun » :

Les autres crédits de droit commun peuvent être sollicités dans le champ de la prévention (cf. supra : liste des dispositifs recensés dans le cadre de l'état des lieux).

#### Les crédits des collectivités territoriales :

Les collectivités territoriales, signataires des contrats de ville, ont vocation à cofinancer les actions inscrites dans le plan d'actions dès lors qu'elles entrent dans leur champ de compétence.

#### Les autres crédits mobilisables :

Les crédits de la CAF pourront notamment être mobilisés en matière de soutien à la parentalité, de même que ceux des ARS dans le cadre des prises en charge psychologiques

## 6) SUIVI ET EVALUATION DU DISPOSITIF

- Un bilan annuel au sein du Comité de pilotage plénier du Contrat de Ville ;
- La mise à jour annuelle du plan d'actions ;
- La présentation par le référent prévention de la radicalisation du bilan annuel du territoire concerné devant la cellule de suivi départementale ;
- Le nombre d'élus formés ;
- Le nombre d'associations formées
- Le nombre d'actions dispensées
- Le nombre d'associations locales ou d'organismes locaux impliqués dans le dispositif de prévention

## 7) PLAN D' ACTIONS POUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA CROIX DE METZ A TOUL

### Démarche d'élaboration

Si la radicalisation n'est évidemment pas que l'affaire des quartiers de la politique de la ville, il faut reconnaître que certains d'entre eux sont davantage touchés par ce phénomène.

La politique de la ville est, par essence une politique préventive, une politique de proximité à destination des plus fragiles, en particulier les jeunes en rupture. Or, des jeunes en quête de sens, aux parcours de vie chaotique, peuvent être davantage enclin à basculer dans la radicalisation.

C'est pourquoi, le plan d'actions de prévention de la radicalisation, ci-après, s'attache essentiellement au champ de la prévention primaire dans le cadre de la mise en place d'actions concourant au lien social et au vivre ensemble sur le quartier. Ces actions relèvent d'ores et déjà des priorités repérées lors du diagnostic réalisé dans le cadre du contrat de ville en 2015.

Aussi, les orientations retenues dans le cadre de ce plan d'action s'appuient sur :



- Les constats du précédent diagnostic et les orientations qui en ont découlées dans le contrat de ville,
- Des constats actualisés par les différents acteurs de terrain.

De plus un recensement des lieux ressources, des acteurs clés et des actions déjà mis en place et projetées a été réalisée.

### Constats et enjeux du territoire

- Le service de Police Municipale de TOUL n'a aucun besoin particulier concernant cette problématique. A ce jour les agents n'ont pas été confrontés à d'éventuels cas de radicalisation.
- L'ensemble des acteurs s'accorde sur la nécessité de formation des professionnels et bénévoles intervenant auprès de public fragilisés.

### Axes retenus

Les axes prioritaires d'actions de prévention primaire de la radicalisation

#### ***AXE 1 : Former et informer***

##### ***a- Informer et former les professionnels de terrain***

La prévention de la radicalisation ne peut être portée que par des acteurs formés à cette problématique et ayant un même niveau de connaissances quant au repérage des situations à risque. Il est donc fondamental de favoriser et de valoriser le développement de la formation des professionnels avec des contenus et outils adaptés à leurs besoins (thématiques : indicateurs de basculements, principes républicains notamment la laïcité...) et co-construits avec les partenaires concernés.

##### ***b- Informer les habitants des quartiers***

La question de l'information des habitants est primordiale Il est ressorti dans les travaux préalables au plan d'actions, un besoin pour les habitants de s'informer et de s'exprimer sur les problématiques les intéressant. Dans cette perspective, il sera soutenu le développement voire la création d'espaces d'échange pour les habitants notamment sur les thématiques du vivre ensemble.

#### ***AXE 2 : Favoriser les actions autour des jeunes***

##### ***a- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté***

La prévention de la radicalisation tend également à valoriser la place de chaque individu en tant que citoyen et promouvoir les valeurs de la République. Dans ce cadre, il est mis en exergue le développement d'actions sur la thématique de la citoyenneté auprès des jeunes permettant ainsi de travailler sur le vivre ensemble, la laïcité, l'égalité Homme/Femme, les rapports avec les institutions publiques...

##### ***b- Lutter contre les ruptures socio-éducatives***

L'une des causes du repli communautaire voire de la radicalisation est liée aux ruptures socio-éducatives rencontrées par les jeunes (et moins jeunes). Ces ruptures sont source de fragilités chez les jeunes en voie de marginalisation et plus largement chez les familles. Cet axe prioritaire s'attache donc à, promouvoir la mise en œuvre d'actions autour de la prévention de ces ruptures socio-éducatives notamment via l'analyse des parcours scolaires de jeunes mais également sous le prisme du décrochage scolaire et de la prise en charge des jeunes en difficulté.

#### ***AXE 3 : Favoriser le travail avec les familles***

Le travail mené auprès des jeunes connaît une réelle efficacité lorsqu'il est accompagné d'une démarche auprès des parents et plus largement des familles (fratries...). Cet axe tend à favoriser les actions permettant d'associer les parents aux démarches menées auprès de leurs

enfants dans le cadre notamment des dispositifs socio-éducatifs mais également de veiller au développement des actions de soutien à la parentalité.

#### ***AXE 4 : Favoriser le maillage territorial des acteurs***

##### ***a- Créer des espaces d'échange pluridisciplinaires***

Les professionnels interrogés dans le cadre des travaux préparatoires au plan d'actions ont soulevé l'importance de ne pas s'isoler dans leurs propres pratiques professionnelles notamment lorsqu'ils sont confrontés à une situation liée à une forme de radicalisation. Il est donc nécessaire de favoriser les espaces pluridisciplinaires d'échange d'informations afin d'échanger sur les pratiques professionnelles mais également afin de permettre une meilleure coordination des acteurs.

Dans cette logique, il est également opportun de favoriser les espaces d'échange d'informations des professionnels de terrain œuvrant au cœur des quartiers et des habitats et parfois témoins des ruptures sociales ou des replis communautaires, tels que les employés des bailleurs sociaux et des services de la collectivité (espaces verts...).

##### ***b- Favoriser l'interconnaissance des acteurs***

Afin d'optimiser la prévention de la radicalisation, il est primordial que chacun des acteurs œuvrant dans ce cadre, ait connaissance du rôle dévolu à chacun des partenaires. Cet axe prioritaire tend à favoriser l'interconnaissance des acteurs et de leurs actions respectives. Il s'attache également à développer l'échange des informations notamment en favorisant la bonne connaissance des procédures de signalement.

#### ***AXE 5 : Eduquer à l'utilisation des outils numériques et aux médias***

Les médias sont omniprésents dans la vie quotidienne des jeunes et des familles. Ils sont sources d'information et de désinformation. Il est donc important de travailler avec la population autour de l'apprentissage de l'usage des outils numériques mais aussi de favoriser le développement des actions menées auprès des jeunes et des familles, concernant l'utilisation des réseaux sociaux. D'autre part, il est également nécessaire de promouvoir les actions autour de l'éducation aux médias permettant de prendre un certain recul et d'avoir un esprit critique face aux informations communiquées via les médias télévisés et numériques, notamment sur les thématiques liées au phénomène de radicalisation, aux théories du complot.

Propositions d'actions formulées par les acteurs :

**DEPARTEMENT 54** : Proposition de partenariats avec les collèges : Actions de sensibilisations à la citoyenneté et valeurs de la République, Travail sur les préjugés et relation filles / garçons, prévention du décrochage scolaire, Accompagnement des ruptures scolaires

**RADIO DECLIC** : Proposition d'actions répondant, tout du moins en partie, à la lutte contre la radicalisation grâce par exemple à la mise en place d'atelier de :

- **éducation critique aux médias** (les fake news, distinguer les faits des opinions, analyser les images et l'information, comment se construit un médium, l'objectivité journalistique, appréhender les réseaux sociaux ...).

- **construction de moyens d'information et communication** (développer le sens critique, développer ses connaissances, développer la citoyenneté.....)

Ces ateliers sont à destination de tous publics avec une facilité d'approche sur les scolaires mais il est possible de toucher d'autres publics spécifiques s'il y a co-construction avec des partenaires.

Il sera néanmoins nécessaire de nous former aux outils, aux mécanismes de prévention et comprendre les enjeux.

Enfin, il nous paraît important également de mettre en place un suivi régulier des actions menées sur le territoire sur la lutte contre la radicalisation et avoir un état des lieux régulier de la radicalisation en Meurthe-et-Moselle. Des temps d'échange pourraient être organisés avec les organes spécifiques afin de nous permettre de comprendre et de nous adapter à l'évolution des pratiques et des problématiques du moment.

## Légende du tableau

### Déploiement :

N : National

R : Régional

D : Départemental

M : Métropole

L : Local

### Avancement de l'action :

**Vert** : Finalisé / opérationnel

**Orange** : En cours

**Rouge** : A mettre en place

**Gris** : Abandonné

Axes d'interventions	Pilote / Porteur	Actions	Public / Bénéficiaires	Déploiement	Avancement
Formations généralistes	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / Parquet de Nancy	Formation de base : présentation des dispositifs nationaux et locaux (rôle de la préfecture) + réponse pénale en matière de prévention de la radicalisation	Élus / Acteurs de terrain / conseils citoyens	D	
	•Département de Meurthe-et-Moselle	Socle commun de 3 jours de Formation : « Les jeunes en voie de radicalisation : Mythe, réalité et travail éducatif » - Comité Nationale des Acteurs de Prévention Spécialisée	L'ensemble des acteurs de prévention spécialisée du département.	D	
	•Département de Meurthe-et-Moselle	Information sur le dispositif national, point de repère sur la radicalisation (distinction radicalisation et fondamentalisme religieux)	Agents du département (cadres et travailleurs sociaux)	D	
	•Délégation aux droits des femmes / CIDFF	Journée(s) de formation	Professionnels du réseau	D	
	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / Associations / Collectivités	Formation généraliste plus approfondie : présentation du rôle de la préfecture et du parquet + intervention d'autres acteurs locaux (PJJ, éducation nationale, conseil départemental, associations) + possibilité de faire appel à des intervenants nationaux (CIPDR, MIVILUDES, etc.)	Élus / Acteurs de terrain / Bailleurs	D	
Prévention large	•Equipes de prévention spécialisée associatives et publiques	Intervention générale des équipes : Présence sociale / continuité relationnelle auprès des jeunes et des familles sur les QPV, actions éducatives individuelles et collectives, Valorisation des compétences des individus et des quartiers de vie / actions partenariales de développement social		M	

	•Equipes de prévention spécialisée associatives et publiques	Partenariats avec les collèges : Actions de sensibilisations à la citoyenneté et valeurs de la République, Travail sur les préjugés et relation filles / garçons, prévention du décrochage scolaire, Accompagnement des ruptures scolaires	Collégiens	D	
Sensibilisation à l'usage d'internet et des réseaux sociaux	•Département de Meurthe-et-Moselle / Association Jeune et Cité	Journée d'étude départementale « Réseaux sociaux : potentialités et risques pour les jeunes »	Equipes publiques et associatives de prévention spécialisée du département et partenaires (environ 120 participants)	D	
	•Gendarmerie nationale	« Permis internet » dans les classes de CM2	Élèves – CM2	D	
	•Police Nationale	Formation à l'usage des réseaux sociaux	Interventions en milieu scolaire / tous niveaux	D	
Valeurs de la République / Citoyenneté / Laïcité	•Département de Meurthe et Moselle	Plan de formation sur la laïcité et les Valeurs de la République	Agents du département	D	
	•PJJ	Exposition « Vivre en Syrie et ailleurs »	collèges et lycées mais également dans les quartiers prioritaires auprès des jeunes et de leur famille	R	
	•Association citoyenneté active	Formations sur la laïcité et les valeurs de la République.	collèges et lycées mais également dans les quartiers prioritaires auprès des jeunes et de leur famille	D	
	•CGET / délégué du préfet	Formation laïcité	Professionnels	D	
	•CGET/ délégué du préfet	Formation de formateur laïcité	Professionnels souhaitant devenir formateur	D	

	•Citoyenneté active	Formation citoyenneté	Professionnels	D	
	•Etat / Département / Collectivités / Métropole / IRTS / OMH	Groupe de réflexion mis en place depuis le 21 septembre 2017 (réalisation d'actions de sensibilisation et d'information)	Professionnels du réseau, jeune public, associations	D	
<b>Développer l'esprit critique</b>	•Centre Socio Culturel – Mission Locale	Formation par l'association ASTEC (Association pour la Science et la transmission de l'Esprit Critique) - construction de nos présupposés sur le monde et la déconstruction des schémas intuitifs. Identifier les biais cognitifs, et les grands types d'erreur qu'ils produisent.	Equipes associatives et publiques de prévention spécialisée du département	D	
	•CIDFF Nancy	Formation d'auto-défense intellectuelle pour permettre aux personnes d'utiliser les outils de la pensée critique en dehors des contextes de l'application de la science.	Professionnels	L	
	•Délégation aux droits des femmes / CIDFF	Esprit critique et autodéfense intellectuelle	Professionnels du réseau (cellule de suivi préfectorale)		
<b>Parentalité</b>	•Maison des ados	animation de groupes de paroles parents – accompagnement des parents par un psychologue		D	
	•Association Mosaïque / CSC	REAAP - Soutien à la parentalité	Public adulte	D	
<b>Garantir une prévention plus spécialisée</b>	•Partenaires membres	Participation à la cellule de suivi préfectorale : en partenariat étroit avec l'Etat, développement d'actions préventives et d'un accompagnement social de proximité		D	
	•Etat/groupe opérationnel	Organiser, fiabiliser et harmoniser les procédures d'échange d'informations avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle via le groupe opérationnel	Professionnels du réseau	M	
	•Préfecture de Meurthe-et-Moselle / parquet	Soutien opérationnel / Expertise / Évaluation : Équipe locale pluridisciplinaire d'intervention	Adolescents et jeunes adultes	D	

	•CAF	Assurer une présence de professionnels (éducateurs, psychologues) sur les réseaux sociaux et internet : Mise en place du dispositif « promeneurs du net » sur le département.	Jeunes	N	
	•Maison des ados	Accompagnement des jeunes suivis en cellule, consultation avec psychologue et conseiller en médiation familiale, animation groupe de paroles parents	Adolescents et jeunes adultes	D	
	•Ecole de la 2ème chance/ Missions locales	Insertion socio-professionnelle : Accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi	Jeunes âgés de 18 à 25 ans	D	